

ASMP - Association suisse de surveillance de matériaux de construction pierreux www.sugb.ch		
	CT ASMP Décision	

N°	28/4
----	------

- | | | | |
|---|--|------------------------------|---------------------------------------|
| | Date | Date | Date |
| - Question transmise à la CT ASMP: | 08.07.05 | | |
| - Décision de la CT ASMP: | 21.07.05 | | |
| - Mise en consultation nécessaire: | | | |
| | ☐ oui | ☐ non | ☒ X |
| - Fin de la consultation CT ASMP: | | | |
| - Examen de la décision | 18.04.06/12.07.06/08.06.17/25.06.2020 | | |
| - Distribution selon liste: | 25.07.05/21.04.06/20.07.06/08.06.17/25.06.2020 | | |
| (comité, comité technique, CT, surveillant) | | | |

D'autres éclaircissements nécessaires?

Question	Qui	Délai
Béton <u>Documentation de l'évolution de la résistance</u> Combien de valeurs de résistance à 2 jours doivent être présentes? À quel intervalle faut-il tester?		
Décision L'évolution de la résistance peut être déterminée selon l'essai initial (voir annexe A à la norme SN EN 206:2013) <u>ou</u> sur la base du comportement connu de béton de même composition (SN EN 206, chap. 7.2). Selon l'annexe A/essai initial, l'évaluation doit se faire sur la base de la moyenne de 3 valeurs indépendantes. Lors de modifications significatives de la composition, l'évolution de la résistance doit être déterminée selon la procédure indiquée. Il n'est en principe pas nécessaire de valider régulièrement l'évolution de la résistance du béton par des essais. Le fabricant devrait toutefois s'assurer à intervalles réguliers (p. ex. chaque année ou lors de changements de recette) que les conditions-cadres sont restées les mêmes. Les résistances à 2 jours ($f_{cm,2}$) peuvent être définies (selon l'alinéa 7.2 (2)) et ensuite vérifiées, notamment si des modifications apparaissent dans le mélange de béton. L'évolution de la résistance dépendant essentiellement du type et de la teneur du ciment et du rapport E/C, les vérifications de l'évolution de la résistance sont indispensables lors de la modification des paramètres suivants: - modification de la teneur en ciment, notamment lors de réductions - modification du type de ciment ou de la classe de résistance du ciment, notamment lors de réductions - modification du rapport E/C, notamment lors d'augmentations du rapport E/C - paramètres supplémentaires selon appréciation personnelle		
Remarque Si l'évolution de la résistance d'un béton oscille entre «moyenne» et «rapide», l'ASMP recommande la dénomination «au moins moyenne». La cure nécessaire devra aussi être appliquée à des bétons présentant une évolution de la résistance moyenne ou rapide (→ indication à l'intention des clients). Si la résistance à 2 jours est utilisée en tant que variable de pilotage pour le contrôle de la production en interne, les fréquences des essais en résultant sont applicables.		

Pour ce qui est de l'analyse de l'évolution de la résistance sur le chantier, il est à noter que celle-ci doit être définie pour une température de 20°C. Si la température est plus basse, l'évolution de la résistance se fera plus lentement.		
--	--	--

Décision en séance de la CT du 18.04.06 / révisée le 12.07.06/08.06.17/25.06.20